



## LICENCE ETALONS

Condition d'obtention d'une licence  
étalon pour produire en race pure  
(Welsh)

### Les étalons français ou étrangers non approuvés

Depuis le 1er janvier 2007, les mâles inscrits au stud-book français du Poney et Cob Welsh peuvent demander une licence étalon à partir de l'âge de 2 ans. Cette démarche est purement administrative.

La licence coûte 130€ pour les adhérents à l'AFPCW ou 180€ pour les non adhérents. Les tarifs peuvent évoluer en s'alignant sur les tarifs anglais.

L'obtention de la licence permet de demander un carnet de saillie pour produire en race pure.

La licence étalon est valable à vie et est rétroactive.

Il convient d'envoyer à :

Mlle Réau Ambre – Haras du Krystal

Beauregard 18140 HERRY

06 25 70 60 60 – [krystal18@hotmail.fr](mailto:krystal18@hotmail.fr)

Les éléments suivants :

- le livret/passeport original du poney (afin d'y apposer la preuve de l'obtention de la licence étalon)
- le livret doit être validé en page 3 par les Haras Nationaux ou l'identité du poney doit être certifiée en ligne sur SIRE par un identificateur agréé (vétérinaire)
- les copies des pages comprenant les informations générales (nom, date et lieu de naissance, numéro SIRE, ...), les origines, le signalement et les vaccins (afin de les conserver en archives)
- la copie de la carte d'immatriculation (attestation de propriété via SIRE)
- le certificat vétérinaire attestant que le poney est anatomiquement apte à la reproduction et ne présente pas de tares majeures génétiquement transmissibles visibles à l'examen clinique (cryptochidie, défaut d'affrontement des mâchoires, tares oculaires, dermatite estivale récidivante, nombreux suros, ...)
- le certificat de toisage (réalisé par le vétérinaire)
- le règlement à l'ordre de l'AFPCW

- une enveloppe affranchie pour le retour du livret
- la fiche de demande de licence étalon comportant vos coordonnées pour vous joindre en cas d'anomalie dans le dossier

## **Les étalons étrangers possédant une licence étrangère**

Il suffit de joindre une copie de la licence étrangère à la demande de carnet de monte auprès de l'IFCE, l'étalon sera automatiquement considéré comme approuvé en France.

### **Pour information :**

Après l'obtention de la licence étalon, la demande de carnet de saillie est à effectuer auprès du SIRE.

Il vous sera demandé :

- que le poney soit typé ADN
- une vaccination Grippe / Tétanos et Rhinopneumonie à jour (primo vaccination et premier rappel minimum)
- des résultats négatifs de tests sanitaires : artérite virale (tous les ans), métrite contagieuse (tous les ans) et anémie infectieuse (tous les 3 ans)

Le carnet de saillie est valable pour une saison de monte.